

MAIRIE de 42430 CHERIER

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2014

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67
mail : mairie.cherier@gmail.com

Le conseil municipal, réuni au complet, à l'exception de M. BENIGAUD (excusé) et de M. OBLETTE (absent), a étudié les dossiers ci-après :

► **Épuration des eaux usées** : exposé de M. FOUGERE, du service M.A.G.E. (mission d'assistance à la gestion de l'eau) du Conseil Général qui suit le fonctionnement de notre lagune depuis de nombreuses années et qui nous alerte sur deux problèmes majeurs qui gênent le fonctionnement du lagunage (l'eau rejetée à la rivière est incomplètement épurée) :

1°) la lagune actuelle est trop petite (capacité de 145 habitants contre 225 habitants actuellement raccordés)

2°) les arrivées d'eau claire sont beaucoup trop importantes pour permettre un séjour suffisant des eaux usées dans la lagune.

Il s'avère que l'aménagement d'une station plantée de roseaux au Vieux Cherier ne résoudrait pas tous les problèmes et qu'il faudrait également envisager d'évoluer vers une épuration par filtre de roseaux sur le lagunage actuel ; il est donc décidé de passer par une étude de faisabilité qui permettra d'étudier toutes les solutions envisageables et leur chiffrage précis avant d'arrêter un choix qui sera de toute façon d'un coût important pour le budget communal. La M.A.G.E. va donc nous préparer une consultation de bureaux spécialisés pour réaliser cette étude, qui peut actuellement bénéficier d'une aide à hauteur de 80 %.

► **Vestiaires du foot** : exposé pour le nouveau conseil municipal du projet et de son état d'avancement, avant consultation des entreprises dans le courant du mois, pour un commencement des travaux cet automne. Le fait de construire à part du vestiaire actuel permettra de continuer à jouer sur notre terrain même pendant les travaux.

► **Remplacement de la chaudière gaz d'un logement locatif** :

Après nouveau chiffrage des 3 offres présentées à la dernière réunion, choix de l'entreprise en fonction des critères prix/service après-vente.

► **Matériel voirie** : présentation des devis de deux fournisseurs pour une petite remorque à atteler derrière la camionnette de la commune. Accord du conseil municipal, les options restant à mettre au point avec le fournisseur retenu.

► **Ecole**

En fonction des nouveaux assouplissements au décret de modification des rythmes scolaires apportés par les derniers textes, le conseil municipal, jugeant qu'il est difficile de mettre en place des activités intéressantes en 4 fois ¾ d'heure, demande au rectorat une réorganisation des activités péri-scolaires en 2 fois 1,5 heure pour notre école, en alternant les niveaux (2 fois 1,5 heure pour les maternelle/CP et 2 fois 1,5 heure pour les primaires, en alternant sur les 4 jours de la semaine, afin de n'avoir à gérer qu'une vingtaine d'élèves à la fois) .

► **Questions diverses** :

* décision modificative du budget assainissement : - 1400€ pour la suppression du raccordement de la boulangerie Bourg

* acquisition de vêtements travail avec bandes réfléchissantes pour sécuriser l'équipe voirie

* mise en place d'une limite de tonnage pour le chemin bas de Crezoilles, afin de préserver le soutènement

* enlèvement d'une épave à Tour : après toutes les démarches faites en 2011 auprès de l'ancien propriétaire, de la gendarmerie, de la fourrière et qui n'ont pas pu aboutir faute de remise de la carte grise, la seule voie légale serait un dépôt de plainte de la part du propriétaire du terrain.

* transport scolaire : les parents d'élèves transportés se sont plaints en conseil d'école de problèmes avec le chauffeur ; ces problèmes vont faire l'objet d'un courrier de la commune aux transports Aquilon. Les usagers sont appelés à faire remonter ce type de plainte dès qu'ils sont constatés auprès de la mairie qui transmettra au responsable.

* panne d'internet pour tous les clients desservis en Wifi par l'entreprise Ozone : dès que l'accès à internet aura été rétabli pour la trentaine d'usagers concernés (en panne depuis le 21/05/14), la mairie enverra un courrier une demande globale de remboursement pour les jours de panne directement au service collectivités d'Ozone.